

La Women's Equality Coalition est reconnaissante d'avoir la possibilité de soumettre un mémoire au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes pour son étude sur la traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre au Canada.

La Women's Equality Coalition est un regroupement d'organismes des quatre coins du Canada qui offrent des services et du soutien de première ligne en matière de crise et de lutte contre la violence et qui font connaître et défendent les intérêts des femmes et des filles qui sont ou ont été prostituées, qui sont ciblées pour la prostitution ou risquent de l'être, et qui ont été soumises à la violence masculine, y compris par la prostitution. La Coalition est formée de groupes de femmes autochtones, francophones et anglophones, ainsi que de survivantes qui reconnaissent que la prostitution est à la fois une cause et une conséquence de l'inégalité des femmes. Plusieurs de nos organismes membres ont eu la chance de témoigner devant le Comité dans le cadre de son étude.

S'attaquer à la demande

L'achat d'actes sexuels a des répercussions disproportionnées sur les femmes et les filles et perpétue leur désavantage historique. Nous savons qu'au Canada :

- les cas de traite des personnes à des fins sexuelles sont plus nombreux que ceux de travail forcé;
- Quelques [96 % des victimes de la traite des personnes](#) sont des femmes et des filles, lesquelles proviennent de manière disproportionnée de communautés autochtones et racialisées;
- la traite des personnes à des fins sexuelles a lieu principalement à l'échelle nationale (p. ex., les femmes et les filles sont déplacées d'une ville à l'autre pour y être exploitées sexuellement).

On pense à tort que la traite des personnes et la prostitution devraient être considérées comme deux problèmes distincts et sans rapport. Or, ces deux phénomènes sont intrinsèquement liés, car la demande de prostitution est à l'origine de la traite des personnes. C'est pourquoi des organisations internationales telles que l'OSCE et l'Assemblée générale des Nations Unies, de même que le Parlement européen, appellent les États membres à utiliser la demande de services sexuels tarifés comme principal outil de lutte contre la traite des êtres humains.

Un [document hors-série publié en 2021](#) par l'OSCE souligne l'importance de s'attaquer à la demande qui favorise l'exploitation sexuelle, particulièrement l'exploitation de la prostitution d'autrui, en indiquant que « [b]ien que la demande joue un rôle catalyseur dans toutes les formes de traite des êtres humains, c'est dans le contexte de la traite à des fins d'exploitation sexuelle que ce rôle est le plus direct et évident, étant donné l'absence de séparation entre la victime exploitée et l'"utilisateur" final [TRADUCTION] ».

La criminalisation de la demande masculine de prostitution correspond à un modèle législatif qui a été adopté dans d'autres sociétés libres et démocratiques, en particulier celles qui se sont fermement engagées en faveur de l'égalité des sexes et de la lutte contre la traite des femmes et des filles à l'échelle mondiale et locale. Le modèle de l'égalité (aussi appelé modèle nordique) donne la priorité aux droits des personnes qui ont été exploitées tout en tenant les acheteurs et les exploiters responsables des préjudices qu'ils causent, en offrant une protection, un soutien et des possibilités de s'en sortir à toutes les personnes prostituées. Le modèle d'égalité propose surtout un changement de paradigme quant à la façon dont nous considérons la prostitution et vise à changer les mentalités qui légitiment cette pratique sexiste.

La Women's Equality Coalition estime qu'une piètre compréhension et une mise en œuvre lacunaire de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (LPCPVE, 2014) sont les principales causes de l'inefficacité des efforts déployés par le Canada pour mettre fin à la traite des personnes. La Coalition encourage le gouvernement à mettre en œuvre le modèle de l'égalité dans son intégralité afin de protéger et de soutenir les femmes et les filles prostituées et les victimes de la traite des personnes.

Nos recommandations

1. Poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la LPCPVE dans l'ensemble du pays afin de décourager la demande dans toutes les provinces et tous les territoires.
2. Élaborer un plan d'action national pour lutter conjointement contre les systèmes de prostitution et de traite des personnes à des fins sexuelles, qui reconnaisse explicitement que la prostitution opprime les personnes vulnérables. La mise en œuvre du plan devrait être confiée conjointement à Femmes et Égalité des genres Canada et à Sécurité publique. L'accent devrait être mis sur les stratégies de prévention, les campagnes publiques visant à dissiper les mythes qui entourent ces réalités et l'octroi d'un soutien financier adéquat pour les victimes.
3. Soutenir les victimes de prostitution et de traite à des fins sexuelles en mettant en œuvre un programme semblable à celui offert en France, qui vise à aider les femmes à s'en sortir, notamment en leur assurant un accès à un logement, à des soutiens à l'emploi et, dans certains cas, à une résidence temporaire.
4. Abroger le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, qui expose les victimes de la traite à des fins sexuelles au risque d'être expulsées du pays, tout en élargissant le recours aux mécanismes d'immigration existants qui permettent de soutenir les femmes et les filles, notamment le permis de séjour temporaire pour les victimes de la traite des personnes et le permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables.
5. Renforcer la lutte contre la pauvreté en instaurant un revenu de subsistance garanti pour l'ensemble de la population canadienne. Des facteurs comme la pauvreté systémique et la pénurie de logements abordables poussent souvent les femmes à se prostituer.
6. Comme le modèle de l'égalité vise à faire porter la responsabilité du crime aux exploiters, le gouvernement du Canada devrait abroger l'article 213 du *Code criminel*.

7. Effacer ou radier toutes les condamnations prononcées pour des infractions à l'article 210.1 et à l'alinéa 213(1)c du *Code criminel*, qui ont depuis été abrogés.

Membres de la Women's Equality Coalition

Aboriginal Women Action Network (AWAN)

Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)

Exploited Voices now Educating (EVE)

London Abused Women Centre (LAWC)

Strength in Sisterhood (SIS)

Vancouver Rape Relief and Women's Shelter (VRRWS)

